

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE REDEVANCE INCITATIVE

Le nouveau service de collecte et de valorisation des déchets est en place depuis le 2 janvier 2018 avec notamment la mise à disposition des bacs pucés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles aux habitants du Nord du territoire.

En effet, la redevance incitative a été harmonisée sur l'ensemble du territoire et est dorénavant basée sur le nombre de levées (vidages) du bac, soit 16 levées annuelles. En cette année de démarrage de ce nouveau service, les 16 levées ne sont applicables qu'à partir du 1^{er} mars pour les **22 communes du Nord**, soit Algsolsheim, Appenwihr, Artzenheim, Balgau, etc. Pour les 7 communes du Sud (Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut et Rustenhart), les 16 levées sont appliquées du 01/01 au 31/12 comme habituellement.

La société ACP a été mandatée pour poursuivre la distribution des bacs pucés et la reprise des anciens bacs en janvier 2018 et ce jusqu'au 2 février 2018. **Nous informons nos habitants des communes du Nord que les anciens bacs qui sont encore présentés à la collecte seront récupérés par la société ACP après vidage par le camion de collecte. Il conviendra ensuite de contacter ACP au 0800 111 102 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour l'obtention d'un nouveau bac pucé.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr

